



Accident avec ma voiture perso sur temps de travail

Par **stefunny**, le **07/06/2017 à 18:12**

Bonjour, rn rn J'ai dû, sur mon temps de travail et dans le cadre de celui ci, utiliser ma voiture personnelle. En reculant dans une cour privée, j'ai heurté la voiture de mon patron stationné derrière moi. rn En attente d'envoyer le constat au cas où, je voulais savoir si la responsabilité de l'entreprise pouvait être engagée pour payer les réparations de sa voiture (et de la mienne). rn Merci beaucoup

Par **chaber**, le **07/06/2017 à 18:57**

bonjour rn [citation] sur mon temps de travail et dans le cadre de celui ci, utiliser ma voiture personnelle. [/citation] j'ose espérer pour vous que vous êtes assuré pour usage professionnel rn r n si **la responsabilité de l'entreprise pouvait être engagée pour payer les réparations de sa voiture (et de la mienne)** non

Par **stefunny**, le **07/06/2017 à 20:01**

Non je ne suis pas assurée pour usage professionnel, cette situation est exceptionnelle. rn Pourquoi ? Cela change t-il quelque chose ? Sachant que moi, je suis au tiers, mais que c'est sa voiture qu'il m'importe de faire réparer. rn Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **08/06/2017** à **08:37**

bonjour
[citation]Non je ne suis pas assurée pour usage professionnel, cette situation est exceptionnelle. [/citation]
votre assureur peut alors vous opposer que l'usage du véhicule ne correspond pas à celui prévu dans votre contrat
Certains employeurs prennent en charge auprès de leur assureur l'usage professionnel. Ce qui ne semble pas votre cas.